
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 29 octobre 2014
14 h**

**Séance tenue le mercredi 29 octobre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Magda Popeanu et M. Jeremy Searle.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

M. Luis Miranda et M. Alex Norris.

AUTRES PR  SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - P  riode de questions du public

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
Mme Irena Doucheva	M. Denis Coderre	Questionnement sur la r��glementation concernant le chauffage au bois / Assouplissement du r��glement souhait�� lors des p��riodes de grand froid

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le pr  sident du conseil d  clare la p  riode de questions du public close    14 h 07.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Amélioration du taux de réalisation du PTI et mesures pour y arriver
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Un taux de réalisation du PTI de 25% supérieur aux autres années suppose le recours au privé / Crainte d'un retour de la collusion en confiant la planification et la surveillance des travaux au secteur privé
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Actions concrètes pour atteindre le taux de réalisation des travaux inscrits au PTI / Améliorer la réfection des rues sous la responsabilité de la ville-centre
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Mesures qui permettront d'augmenter le paiement comptant des investissements (PCI) / Application d'indicateurs de performance au Service de la performance organisationnelle
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers) (M. Lionel Perez)	Favoriser la réalisation de projets prévus aux PTI à fort impact local qui ne peuvent être effectués tel que prévu en proposant aux arrondissements de les exécuter / Identification d'une personne ressource dans le cas de transfert de responsabilité du central aux arrondissements

À 14 h 36,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger de 15 minutes la période de questions des membres du conseil, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Explication souhaitée sur le concept de « Planification »
M. Marvin Rotrand	M. Aref Salem	Précisions sur le projet de stationnements intelligents / Rapatriement de Stationnement de Montréal en 2015
M. Guillaume Lavoie	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	L'augmentation du taux de réalisation des travaux n'est pas le seul critère à prendre en compte pour évaluer la performance, la qualité, le respect des échéanciers et la durabilité doivent être considérés

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 50.

CM14 1056

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 octobre 2014, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 1057

Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Le président du conseil apporte des précisions quant aux temps de parole alloués aux membres du conseil, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à savoir :

- 30 minutes pour le maire et le chef de l'opposition officielle;
- 20 minutes pour les différents leaders;
- 15 minutes pour les autres membres du conseil.

Il indique également que suite à une décision du conseil municipal datant de janvier 2010, un membre du conseil qui souhaite apporter un amendement au PTI lors de l'assemblée d'adoption, doit déposer un certificat du trésorier attestant de la conformité de l'amendement au plus tard, le 10 novembre 2014, à 16 h 30.

Le leader de l'opposition officielle cède son temps de parole en vertu de l'article 68 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* au conseiller Guillaume Lavoie qui agira à titre de porte-parole de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 octobre 2014, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

À 16 h 02, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 16 h 29, le président du conseil reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143843013

CM14 1058

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

30.02

À 16 h 44, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

MAIRE